



RÈGLEMENT 191-18

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153-15 – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a adopté, le 12 janvier 2015, le Règlement numéro 153-15 – Règlement sur la régie interne des séances du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d’y apporter une modification en regard de la période de questions ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du règlement a été dûment donné par le conseiller **Ghislain Drouin** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU’un projet de règlement a été dûment déposé à la séance ordinaire du 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU’une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l’article 445 du Code municipal;

Il est proposé par **Lise Champoux**, appuyé par **Fernand Bourget** et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le règlement numéro 191-18 modifiant le Règlement numéro 153-15 sur la régie interne des séances du conseil:

ARTICLE 1

L’article 15 du Règlement numéro 153-15 est remplacé par ce qui suit :

« Article 15

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes de questions d’une durée maximale de 30 minutes au cours de lesquelles les membres de l’assistance peuvent prendre la parole pour poser des questions ou faire une intervention auprès des membres du conseil.

Les périodes de questions sont insérées dans les ordres du jour préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière aux points désignés par le conseil. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

François Carrier,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion: 20 novembre 2017
Dépôt du projet de règlement : 4 décembre 2017
Adoption : 15 janvier 2018
Publication: 30 janvier 2018